

[Accueil](#)

[Services](#)

[Vie associative - Lorient Asso](#)

[Lorient Asso vous accompagne](#)

[Besoin de vous faire connaître ?](#)

[Organiser une manifestation](#)

# Organiser une manifestation

---

## Vous allez organiser une manifestation exceptionnelle ?

Nous vous invitons à prendre connaissance du guide sécurité ci-contre.

Celui-ci vous permettra :

- de prendre en compte les différentes réglementations et les dispositions nécessaires au bon déroulement de votre manifestation
- de connaître les informations pratiques sur la procédure à suivre

[Télécharger le formulaire de sécurité](#) à transmettre à la Mairie de Lorient au moins 2 mois avant le début de la manifestation.

Dans le cadre du plan Vigirate, il est rappelé aux organisateurs de manifestation exceptionnelle qu'une surveillance renforcée du public doit être

intégrée dans leurs dispositifs de sécurité. : [en savoir plus.](#)

[Télécharger le guide de sécurité.](#)

[Télécharger le guide pour les rassemblements de personnes de la Préfecture.](#)

## Faire une demande de débit de boisson temporaire (buvette)

La vente de boissons alcoolisées est en principe interdite sans la possession d'une licence. Toutefois, le maire peut dans certains cas délivrer des autorisations à des personnes ou associations leur permettant d'établir des buvettes temporaires.

La délivrance d'autorisation d'ouverture de débits de boissons temporaire doit concilier "santé et sécurité" et "favoriser la vie associative" dans les communes.

Au titre de ses pouvoirs de police, le maire délivre une autorisation aux associations, pour les débits temporaires de [3e catégorie](#) pour la durée des manifestations publiques organisées dans la limite de 5 autorisations annuelles.

Les horaires d'ouverture des buvettes temporaires sur la commune :

- Fermeture légale : 1 heure du matin
- Dérogation possible jusqu'à 2 heures du matin sur demande
- Dispositions particulières pour les jours de fête (noël, nouvel an, fête de la musique...)

Pour en savoir plus ou effectuer une demande, [cliquer ici](#).

## Adopter la démarche "zéro déchet" lors de vos évènements

Vous souhaitez organiser une manifestation, un spectacle ou un évènement sportif à destination du grand public : Lorient Agglomération vous propose un guide pratique pour vous aider à limiter votre production de déchets.

Avant l'évènement, le jour J et après l'évènement, une équipe bien informée et bien préparée est essentielle générer moins de déchets et que les règles de tri soient respectées.

- [Consulter le guide "Adoptez la démarche « Zéro Déchet » lors de vos évènements"](#)
- [Consulter la foire aux questions sur le tri des déchets sur le site de Lorient Agglomération](#)